

Annexe 4b: Référentiel des livrables (Projet)

Ce document contient la liste des livrables documentaires prévus dans le cadre de la gestion des projets. Ils sont basés et adaptés à partir des [résultats selon HERMES 2022](#).

Liens de téléchargement

- [Livrables communs](#) (marqué par un *)
- [Livrables spécifiques pour les projets](#)

Merci de télécharger les documents et ne pas les éditer directement depuis le dépôt SharePoint online.

L'information [CODE ABVPR] présente dans l'en-tête des pages est à modifier dans la propriété "Objet" des documents.

Phase: Conduite

Conduite du projet (*)

Ce livrable générique est un regroupement de plusieurs livrables HERMES utiles, voire requis, pour la gestion et le suivi du projet. Chacun de ces livrables est présenté sous la forme d'un référentiel (tableau) avec des exemples de contenu.

Référence HERMES 2022: [Expériences acquises](#), [Liste de l'état des modifications](#), [Liste Décisions de conduite](#), [Liste Décisions de pilotage](#), [Liste des parties prenantes](#)

Recommandation MPRO: obligatoire pour le suivi des activités et des décisions du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConduiteProjet.xlsx

Rapport sur l'état du projet (*)

Ce rapport permet de fournir périodiquement des informations sur l'état du projet, son avancement et les prévisions concernant la suite de son déroulement. Il y a lieu d'appliquer les directives de l'organisation permanente en ce qui concerne le contenu et la fréquence des rapports.

Ce rapport d'état est à saisir directement dans l'outil Orchestra sous Reporting > Rapports Flash.

Référence HERMES 2022: [Rapport sur l'état du projet](#)

Recommandation MPRO: obligatoire.

Règle de nommage: N/A

Présentation pour le COPIL (*)

Ce livrable est un modèle de présentation standard pour les comités de pilotage.

Référence HERMES 2022: N/A

Recommandation MPRO: obligatoire pour les séances de comité de pilotage, à adapter selon le contexte de la séance

Règle de nommage: CODE_ABVPR_CoPil_aaaammjj_Presentation.pptx

Présentation pour le COPIL extraordinaire (*)

Ce livrable est un modèle de présentation adapté pour les comités de pilotage extraordinaire.

Référence HERMES 2022: N/A

Recommandation MPRO: facultatif, à utiliser en remplacement si besoin de la présentation au format standard ci-dessus

Règle de nommage: CODE_ABVPR_CoPil_aaaammjj_Extra_Presentation.pptx

Procès-verbal (*)

Le procès-verbal documente d'une part les décisions prises et les mandats qui ont été donnés ou pris lors d'une réunion ou d'une discussion, et d'autre part les processus de conduite et d'exécution importants qui devront être retracés ultérieurement si nécessaire. Les points importants de discussion et d'action sont consignés. Les mandats définis dans le procès-verbal sont gérés dans une liste des points en suspens. De manière générale, le recueil de tous les procès-verbaux permet d'assurer la traçabilité des décisions, des procédures et des processus.

Référence HERMES 2022: [Procès-verbal](#)

Recommandation MPRO: obligatoire pour les séances de comité de pilotage, facultatif pour les autres (mais notes obligatoires)

Règle de nommage: CODE_ABVPR_[TypeSeance]_aaaammjj_PV.docx (remplacer [TypeSeance] par le type de séance, ex. CoPil)

Plan de gestion du projet

L'élaboration initiale du plan de gestion du projet est marquée par la décision en matière de variantes et d'approches dans la phase d'initialisation. Le choix de l'approche, qu'elle soit classique ou agile, influence en particulier l'exécution des tâches ainsi que la structure et le contenu des résultats. Le plan de gestion du projet contient la planification générale du projet ainsi que les principales dispositions concernant les méthodes, les techniques, les rôles et les outils qui sont définis spécifiquement pour le projet. Il sert de base d'action unique pour tous les participants du projet. Dans le cadre de l'organisation du projet, il garantit que les responsabilités et la répartition des tâches entre les bénéficiaires de prestations, les fournisseurs de prestations internes et, le cas échéant, les fournisseurs externes sont clairement définies et documentées. Il est précisé et actualisé en continu pendant le projet selon le principe de la planification et du pilotage continus. En cas de développement agile de la solution, le calendrier de la phase de mise en œuvre est combiné avec le plan de release (agile). Ce plan de release indique l'étendue des releases et le moment où l'exploitation est activée par release. Il est en outre précisé si la décision (facultative) de libération du release est prescrite ou non dans le projet. À la clôture d'une phase, le plan de gestion du projet est adapté aux nouvelles conditions pour le déroulement de la phase suivante. Avant que la phase de clôture ne soit libérée, il est en outre préparé et adapté en conséquence en vue de la clôture du projet.

Référence HERMES 2022: [Plan de gestion du projet](#)

Recommandation MPRO: facultatif

Règle de nommage: CODE_ABVPR_PlanGestionProjet.docx

FRAT - Fiche de registre des activités de traitement/fichier (*)

Ce document sert à déclarer le traitement de tous types de données personnelles réalisé au moyen de la solution déployée dans le cadre d'un projet. Sa validation par le responsable du traitement est requise pour la mise en service.

Référence HERMES 2022: spécifique UNIL, voir [Protection des données à l'UNIL](#)

Recommandation MPRO: obligatoire pour toute solution traitant des données personnelles

Règle de nommage: aaaammjj_FRAT_Entite_NomTraitement.docx

Formulaire pour l'évaluation d'une solution Cloud (*)

Ce document sert à évaluer la conformité de la solution envisagée avec la doctrine Cloud de l'UNIL sur l'utilisation de solutions déployées dans le Cloud. Son utilisation est requise avant toute conclusion de contrat avec le fournisseur de cette solution.

Référence HERMES 2022: spécifique UNIL, voir [Protection des données à l'UNIL](#)

Recommandation MPRO: obligatoire pour toute solution envisagée dans le Cloud

Règle de nommage: aaaammjj_XXX_FormulaireEvaluationCloud.docx

Phase: Initialisation

Mandat d'initialisation du projet

Le mandat d'initialisation du projet constitue la base formelle pour la libération de la phase d'initialisation. Il s'agit d'un accord entre le mandant et le chef de projet pour la phase d'initialisation.

Référence HERMES 2022: [Mandat d'initialisation du projet](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises en amont du démarrage du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_MandatInitProjet.docx

Étude

L'étude décrit la solution visée en définissant les objectifs généraux sur la base de la situation, en énumérant les variantes de solutions possibles et la procédure proposée, puis en les évaluant. Elle correspond au business case et montre l'utilité commerciale du projet ainsi que la relation de ce dernier avec la stratégie et les objectifs de l'organisation permanente. Tous les aspects qui ont une influence sur la solution envisagée ou qui peuvent être influencés par la solution sont mentionnés dans l'étude. En outre, on choisit le scénario approprié (voir chap. 2 Scénarios), on établit éventuellement un scénario personnalisé et on estime la valeur que le projet aura. L'étude n'est détaillée que dans la mesure où l'orientation du projet envisagé apparaît clairement et que la décision relative à la suite du projet peut être prise. La procédure rigoureuse s'applique en particulier à l'évaluation de la situation, afin de ne pas prolonger inutilement la phase d'initialisation. La décision relative à la suite du projet documentée dans l'étude sert de base pour préparer la décision de poursuivre ou non un projet. L'étude est la condition nécessaire à l'élaboration du plan de gestion du projet et du mandat d'exécution.

Référence HERMES 2022: [Étude](#)

Recommandation MPRO: facultatif, mais fortement recommandée si une analyse métier est requise

Règle de nommage: CODE_ABVPR_EtudeProjet.docx

Organigramme du projet

L'organigramme du projet présente l'organisation mise en place au niveau du pilotage et de la conduite du projet.

Référence HERMES 2022: N/A

Recommandation MPRO: facultatif en tant que document annexe, mais obligatoire dans le mandat d'exécution

Règle de nommage: CODE_ABVPR_Organigramme.vsd

Mandat d'exécution

Le mandat d'exécution sert de cadre et de base contraignante pour l'élaboration de la solution ainsi que pour la clôture subséquente du projet et permet la poursuite de ce

dernier. Il contient toutes les données essentielles spécifiques à la solution ainsi que des indications sur la manière de procéder dans les phases suivantes. Il s'agit d'un accord contraignant entre le mandant et le chef de projet.

Référence HERMES 2022: [Mandat d'exécution](#)

Recommandation MPRO: obligatoire pour libérer la phase de mise en œuvre du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_MandatExecProjet.docx

Phase: Mise en oeuvre

Analyse des besoins de protection

L'analyse des besoins de protection, également appelée analyse SIPD, documente les exigences en matière de sûreté de l'information et de protection des données.

Le chapitre 4 et ses sous-chapitres sont préremplis avec les informations légales de base pour l'analyse SIPD. En principe, elles sont à jour et sont valables pour tout type de projet.

Référence HERMES 2022: [Analyse des besoins de protection](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_AnalyseSIPD.docx

Architecture de la solution

L'architecture de la solution se fonde sur le concept du système et divise ce dernier en sous-systèmes et en leurs composantes. Elle décrit la structure et les interfaces du système. Elle donne un aperçu complet du système. Suivant le résultat et l'étendue du projet, elle contient plusieurs éléments et modèles d'architecture, par exemple le modèle des processus d'affaires, le modèle des fonctions (par ex. avec cas d'utilisation [use case] et récits d'utilisateurs [user story]), l'architecture ou le modèle des données, l'architecture de sécurité. Elle contient également la documentation informatique ou renvoie à la documentation du producteur. Les résultats du Concept du système sont résumés dans une annexe sur l'architecture de la solution. Celle-ci tient compte des

instructions des organes de prescription et de contrôle de gestion.

Référence HERMES 2022: [Architecture de la solution](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ArchitectureSolution.docx

Concept de déploiement

Le concept de déploiement décrit les mesures pour le déploiement de la solution et l'organisation du déploiement. En font partie, entre autres, les mesures de gestion du changement organisationnel visant à soutenir la transition vers le nouvel état, le concept de formation, la planification des réceptions avec les critères de réception ainsi que les critères de libération de la mise en service.

Référence HERMES 2022: [Concept de déploiement](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptDeploiement.docx

Concept d'exploitation

Le concept d'exploitation décrit l'organisation d'exploitation, avec l'organisation structurelle et les processus opérationnels de l'exploitant. Il constitue la base pour l'élaboration du manuel d'exploitation et de l'organisation de l'exploitant.

Référence HERMES 2022: [Concept d'exploitation](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptExploitation.docx

Concept d'intégration

Le concept d'intégration décrit comment le système sera intégré dans l'environnement. Il décrit également comment le transport d'un environnement système à un autre est

effectué et comment la gestion de la configuration et la qualité sont assurées. En cas de déploiement avec des unités de réalisation (classique) ou d'une intégration par étapes avec des releases (agile), la planification des unités de réalisation ou la planification des releases selon le plan de gestion du projet fait partie intégrante du concept d'intégration.

Référence HERMES 2022: [Concept d'intégration](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptIntegration.docx

Concept de migration

Le concept de migration décrit les exigences techniques et organisationnelles et inclut le concept concernant les procédures de migration. Il atteste la faisabilité de la migration et en présente la planification. En plus des exigences techniques et organisationnelles, les exigences relatives à la révision ainsi qu'au SIPD sont aussi prises en compte.

Référence HERMES 2022: [Concept de migration](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptMigration.docx

Concept d'organisation

Le concept d'organisation approfondit la variante de solution décrite et choisie dans l'étude du point de vue organisationnel. Il se base sur les exigences organisationnelles, complétées le cas échéant par les conclusions tirées des exigences envers la solution, et décrit les aspects pertinents du modèle d'affaires ainsi que l'organisation structurelle et l'organisation fonctionnelle (processus d'affaires) pour le traitement des affaires et l'assistance. Il montre quelle nouvelle organisation sera établie et quelles modifications seront apportées à ce qui existe déjà.

Référence HERMES 2022: [Concept d'organisation](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptOrganisation.docx

Concept SIPD

Le concept SIPD sert de base pour la définition des mesures de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD). Il indique quels sont les risques résiduels liés à l'exploitation du système et à l'organisation.

Référence HERMES 2022: [Concept SIPD](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptSIPD.docx

Concept du système

Le concept du système approfondit la variante de solution décrite et choisie dans l'étude. Il se base sur les exigences envers la solution et montre comment la solution y répond. Le concept du système peut décrire et évaluer plusieurs variantes de système. Il peut y avoir plusieurs concepts de système sur différents thèmes.

Ce livrable peut être remplacé par des spécifications fonctionnelles métiers rédigées sur un autre support (ex. wiki) mis à la disposition de l'équipe de développement pour l'implémentation de la solution.

Référence HERMES 2022: [Concept du système](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptSysteme.docx

Concept de test

Le concept de test décrit les objectifs des tests, les objets à tester, les types de tests, l'infrastructure et l'organisation de test. Il englobe également la planification des tests et la description des cas de test. Une description détaillée est établie pour chaque cas de test. Elle représente la spécification du test. La planification des tests détermine le déroulement logique et temporel des tests. Le concept de test constitue la base sur

laquelle l'organisation et l'infrastructure de test sont mises à disposition et les tests sont exécutés. Il est régulièrement actualisé si de nouvelles constatations sont faites.

Référence HERMES 2022: [Concept de test](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ConceptTest.docx

Demande de modification

La demande de modification sert de base à tout changement. Elle englobe la description de la modification, avec la demande proprement dite, la procédure pour exécuter la modification et la solution proposée pour la mettre en œuvre. La demande de modification a le caractère d'une exigence et décrit en détail la modification à exécuter.

Référence HERMES 2022: [Demande de modification](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_DemandeModification.docx

Description de l'organisation

La description de l'organisation décrit l'organisation structurelle avec l'organigramme détaillé, les descriptions des fonctions et les exigences en matière de personnel. Elle sert de base pour l'occupation des postes.

Référence HERMES 2022: [Description de l'organisation](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_DescriptionOrganisation.docx

Description des processus

La description de processus est une organisation fonctionnelle détaillée jusqu'au niveau des processus, elle décrit les différents processus avec les moyens auxiliaires utilisés.

Référence HERMES 2022: [Description de processus](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_DescriptionProcessus.docx

Exigences envers la solution

Les exigences envers la solution constituent un résultat HERMES déterminant. Elles contiennent les exigences métier et techniques, mais aussi d'autres éléments tels que les propriétés, les fonctions, les optimisations et les corrections de défauts, les directives juridiques ainsi que celles relatives à la solution et à la réglementation que le futur système ou produit doit remplir. Dans le cadre de la mise au point de la solution selon l'approche classique, les exigences envers la solution sont élaborées dans la phase Conception sur la base de l'Étude et de l'Analyse de la situation jusqu'au niveau de détail définitif et, si nécessaire, mises à jour au fur et à mesure pendant la mise au point de la solution via la gestion des changements. Dans le cadre de la mise au point de la solution selon l'approche agile, les exigences envers la solution sont élaborées pour la première fois sur la base de l'étude et de l'analyse de la situation lors de la phase de Mise en œuvre sous forme d'initial product backlogs déterminants établis en se fondant sur l'Étude et sur l'Analyse de la situation. Un product backlog est une liste d'exigences classées par ordre de priorité, divisées si nécessaire en releases, organisées en fonction d'aspects spécifiques à l'affaire ou d'autres aspects importants pour le projet et de dépendances logiques. Dans le cadre du développement agile autoorganisé, ils sont mis à jour en continu. En tant que résultat HERMES, ils sont mis à jour de manière itérative et incrémentale et n'ont par la suite plus qu'un caractère informatif et documentaire.

Ce livrable est accompagné en annexe d'un fichier Excel faisant office de référentiel des exigences.

Référence HERMES 2022: [Exigences envers la solution](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ExigencesSolution.docx +
CODE_ABVPR_ExigencesReferentiel.xlsx

Manuel d'exploitation

Le manuel d'exploitation fournit toutes les informations dont l'exploitant a besoin pour faire fonctionner le système de manière adéquate et réagir correctement en cas de problèmes. Il contient toutes les informations pertinentes pour l'exploitant. Pendant la mise au point agile de la solution, le manuel d'exploitation est mis à jour à chaque itération ou release lorsqu'une partie complète de la solution est activée.

Référence HERMES 2022: [Manuel d'exploitation](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ManuelExploitation.docx

Manuel d'utilisation

Le manuel d'utilisation contient toutes les informations dont l'utilisateur d'un produit ou d'un système a besoin pour s'en servir et pouvoir réagir correctement en cas de problèmes.

Référence HERMES 2022: [Manuel d'utilisation](#)

Recommandation MPRO: facultatif, selon les dispositions prises lors de la libération de l'exécution du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_ManuelUtilisation.docx

Phase: Clôture

Évaluation finale du projet

L'évaluation finale du projet constitue la base de la décision concernant la clôture du projet. Elle fournit au mandant une comparaison entre les objectifs visés et les objectifs atteints concernant les contenus, les délais, les coûts et la procédure. Les contenus des résultats des expériences acquises sont documentés sous forme de résumé. Le contenu et les délais pour le contrôle de la réussite du projet sont définis.

Référence HERMES 2022: [Évaluation finale du projet](#)

Recommandation MPRO: obligatoire pour valider la clôture du projet

Règle de nommage: CODE_ABVPR_EvalFinaleProjet.docx

Créé 2024-04-19 08:57:00 UTC par Raphael Mottier
Mis à jour 2026-05-22 11:55:00 UTC par Raphael Mottier